

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 17 rabiaa I 1442 – 3 novembre 2020

163^{ème} année

N° 110

Sommaire

Décrets et arrêtés

Présidence du Gouvernement

Nomination d'un chargé de mission.....	2508
Nomination d'un directeur général.....	2508
Cessation de fonctions d'un conseiller auprès du Chef du Gouvernement.....	2508
Cessation de fonctions de chargés de mission	2508
Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général au corps commun des ingénieurs des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020	2508
Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire général de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.....	2509
Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef au corps commun des ingénieurs des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020	2509
Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef au corps technique commun des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020	2510

Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire en chef de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020	2510
Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef au corps des personnels des bibliothèques et de documentation dans les administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020	2511
Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conseiller de presse en chef au corps commun du personnel de presse exerçant dans les administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.....	2511
Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste central au corps commun des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.....	2512
Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire conseiller de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.....	2512
Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur des bibliothèques et de documentation au corps des personnels des bibliothèques et de documentation dans les administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020	2513
Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020 portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020	2513
Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conseiller de presse au corps commun du personnel de presse exerçant dans les administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.....	2514
Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal au corps technique commun des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020	2514
Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020	2515
Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.....	2515
Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien adjoint au corps technique commun des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020	2516
Nomination de chefs de programmes.....	2516

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement

Arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du ministre de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement du 30 octobre 2020, relatif au prolongation des délais d'application du cahier des charges relatif aux foyers universitaires privés destinés à l'hébergement des étudiants	2517
--	------

Ministère des Transports et de la Logistique	
Fin de dérogation pour exercer dans le secteur public.....	2517
Cessation de fonctions d'un chargé de mission	2517
Ministère du Commerce et du Développement des Exportations	
Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant nomination de membres à la commission de suivi et d'évaluation des missions attribuées à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche	2518
Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	
Nomination d'un membre à la commission de confiscation.....	2519
Nomination de membres au conseil d'administration de l'office national de la propriété foncière	2519
Ministère des Affaires Sociales	
Nomination d'un chargé de mission.....	2519
Nomination de membres au conseil consultatif du centre de défense et d'intégration sociale de Sfax	2519
Ministère de l'Education	
Arrêté du ministre de l'éducation du 30 octobre 2020, fixant la date des deux sessions de l'examen du baccalauréat et celle de l'ouverture et de la clôture de l'inscription des candidats pour l'année 2021	2520

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Par décret gouvernemental n° 2020-812 du 30 octobre 2020.

Monsieur Sami Hammadi, contrôleur général d'Etat, est nommé chargé de mission au cabinet du Chef du Gouvernement.

Par décret gouvernemental n° 2020-813 du 30 octobre 2020.

Monsieur Sahbi Tlili, administrateur général de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions du chef de l'unité de gestion par objectifs à la Présidence du gouvernement pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat.

En application des dispositions de l'article 4 du décret gouvernemental n° 2020-752 du 31 août 2020, l'intéressé bénéficie du rang et avantages d'un directeur général d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2020-814 du 26 octobre 2020.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Moez Labidi en tant que conseiller auprès du Chef du Gouvernement à compter du 1^{er} octobre 2020.

Par décret gouvernemental n° 2020-815 du 30 octobre 2020.

Il est mis fin à la nomination de Madame Hanene Ftouhi, journaliste reporter à la Radio Tunisienne, en qualité de chargée de mission au cabinet du Chef du Gouvernement à compter du 1^{er} octobre 2020.

Par décret gouvernemental n° 2020-816 du 30 octobre 2020.

Il est mis fin à la nomination de Madame Zouhour Krarssi, colonel-major des douanes, en qualité de chargée de mission à compter du 1^{er} octobre 2020.

Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général au corps commun des ingénieurs des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 29 juillet 2019, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général au corps commun des ingénieurs des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement.

Arrête :

Article premier - Est ouvert, à la Présidence du Gouvernement, le 30 décembre 2020 et jours suivants un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général au corps commun des ingénieurs des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 novembre 2020.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 octobre 2020.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire général de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-675 du 29 mars 1999, fixant le statut particulier au corps des gestionnaires de documents et d'archives, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété notamment le décret n°99-1036 du 17 mai 1999 et le décret n° 2003-810 du 7 avril 2003,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 21 novembre 2016, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire général de documents et d'archives du corps des gestionnaires de documents et d'archives.

Arrête :

Article premier - Est ouvert à la Présidence du Gouvernement, le 30 décembre 2020 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire général de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 novembre 2020.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 octobre 2020.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef au corps commun des ingénieurs des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complétée,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 14 avril 2015, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert, à la Présidence du Gouvernement, le 30 décembre 2020 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef au corps commun des ingénieurs des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 novembre 2020.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 octobre 2020.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef au corps technique commun des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99- 821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 6 novembre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef au corps technique commun des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement.

Arrête :

Article premier - Est ouvert, à la Présidence du Gouvernement, le 30 décembre 2020 et jours suivants un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef au corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 novembre 2020.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 octobre 2020.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire en chef de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-675 du 29 mars 1999, fixant le statut particulier au corps des gestionnaires de documents et d'archives, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 21 novembre 2016, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire en chef de documents et d'archives du corps des gestionnaires de documents et d'archives à la Présidence du Gouvernement.

Arrête :

Article premier - Est ouvert à la Présidence du Gouvernement, le 30 décembre 2020 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire en chef de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 novembre 2020.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 octobre 2020.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef au corps des personnels des bibliothèques et de documentation dans les administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-2762 du 6 décembre 1999, fixant le statut particulier du corps des personnels des bibliothèques et de documentation dans les administrations publiques.

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 11 décembre 2015, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation appartenant au corps des personnels des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert, à la Présidence du Gouvernement, le 30 décembre 2020 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation au corps des personnels des bibliothèques et de documentation dans les administrations.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 30 novembre 2020.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 octobre 2020.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conseiller de presse en chef au corps commun du personnel de presse exerçant dans les administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 2001-2305 du 2 octobre 2001, fixant le statut particulier au corps commun du personnel de presse exerçant dans les administrations publiques,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 24 octobre 2014, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conseiller de presse en chef appartenant au corps commun du personnel de presse exerçant dans les administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert, à la Présidence du Gouvernement, le 30 décembre 2020 et jours suivants un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conseiller de presse en chef appartenant au corps commun du personnel de presse exerçant dans les administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 novembre 2020.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 octobre 2020.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste central au corps commun des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-365 du 15 février 1999, fixant le statut particulier au corps commun des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 6 novembre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste central à la Présidence du Gouvernement.

Arrête :

Article premier - Est ouvert, à la Présidence du Gouvernement, le 30 décembre 2020 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste central au corps commun des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 novembre 2020.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 octobre 2020.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire conseiller de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée.

Vu le décret n° 99-675 du 29 mars 1999, fixant le statut particulier au corps des gestionnaires de documents et d'archives, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété notamment le décret n° 99-1036 du 17 mai 1999 et le décret n° 2003-810 du 7 avril 2003,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 21 novembre 2016, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire conseiller de documents et d'archives du corps des gestionnaires de documents et d'archives.

Arrête :

Article premier - Est ouvert à la Présidence du Gouvernement, le 30 décembre 2020 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire conseiller de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 novembre 2020.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 octobre 2020.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur des bibliothèques et de documentation au corps des personnels des bibliothèques et de documentation dans les administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-2762 du 6 décembre 1999, fixant le statut particulier du corps des personnels des bibliothèques et de documentation dans les administrations publiques,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 6 novembre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur des bibliothèques ou de documentation appartenant au corps des personnels des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert, à la Présidence du Gouvernement, le 30 décembre 2020 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur des documents et de bibliothèques au corps des personnels des bibliothèques et de documentation dans les administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 30 novembre 2020.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 octobre 2020.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée.

Vu le décret n° 99-675 du 29 mars 1999, fixant le statut particulier au corps des gestionnaires de documents et d'archives, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 22 novembre 2016, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire de documents et d'archives du corps des gestionnaires de documents et d'archives.

Arrête :

Article premier - Est ouvert à la Présidence du Gouvernement, le 30 décembre 2020 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire de documents et d'archives à la Présidence du Gouvernement.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 novembre 2020.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 octobre 2020.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conseiller de presse au corps commun du personnel de presse exerçant dans les administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 2001-2305 du 2 octobre 2001, fixant le statut particulier au corps commun du personnel de presse exerçant dans les administrations publiques.

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 6 novembre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conseiller de presse à la Présidence du Gouvernement

Arrête :

Article premier - Est ouvert, à la Présidence du Gouvernement, le 5 janvier 2021 et jours suivants un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conseiller de presse au corps commun du personnel de presse exerçant dans les administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à trois (3) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 5 décembre 2020.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 octobre 2020.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal au corps technique commun des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99- 821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 6 novembre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal au corps technique commun des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement.

Arrête :

Article premier - Est ouvert, à la Présidence du Gouvernement, le 30 décembre 2020 et jours suivants un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal au corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à quatre (4) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 novembre 2020.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 octobre 2020.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n°83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99- 821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 6 novembre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement.

Arrête :

Article premier - Est ouvert, à la Présidence du Gouvernement, le 30 décembre 2020 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 30 novembre 2020.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 octobre 2020.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-365 du 15 février 1999, fixant le statut particulier au corps commun des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 6 novembre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste au corps commun des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement.

Arrête :

Article premier - Est ouvert, à la Présidence du Gouvernement, le 30 décembre 2020 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste au corps commun des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 novembre 2020.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 octobre 2020.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien adjoint au corps technique commun des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement au titre de l'année 2020.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 20 juillet 2016, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien adjoint au corps technique commun des administrations publiques à la Présidence du Gouvernement.

Arrête :

Article premier - Est ouvert, à la Présidence du Gouvernement, le 30 décembre 2020 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien adjoint au corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à trois (3) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 30 novembre 2020.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 octobre 2020.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Par arrêté du Chef du Gouvernement du 30 octobre 2020.

Sont nommés chefs de programmes à la Présidence du Gouvernement, les cadres qui suivent:

Prénom et Nom	Fonction	Programme
Monsieur Nabil Ajroud	Conseiller juridique et de législation du Gouvernement	Tutelle
Madame Kaouther Ben Saïd épouse Neji	Présidente du comité général du contrôle des dépenses publiques	Contrôle
Madame Fadhila Dridi épouse Ezzina	Présidente du comité général de la fonction publique	Gestion du secteur public
Madame Ilhem Chaari épouse Setti	Directrice générale des services communs	Pilotage et Appui
Madame Olfâ Souli épouse Ouertani	Directrice générale des réformes et des études prospectives administratives	Modernisation administrative
Monsieur Amine Ben Amor	Directeur général à la Présidence du Gouvernement	Presse, formation et communication

Arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du ministre de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement du 30 octobre 2020, relatif au prolongation des délais d'application du cahier des charges relatif aux foyers universitaires privés destinés à l'hébergement des étudiants.

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et le ministre de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 2015-36 du 15 septembre 2015, relative à la réorganisation de la concurrence et des prix,

Vu la loi n° 2016-71 du 30 septembre 2016, portant loi de l'investissement,

Vu le décret n° 91-1996 du 23 décembre 1991, relatif aux produits et services exclus du régime de la liberté des prix et aux modalités de leur encadrement, ensemble les textes qui l'ont modifié et notamment le décret gouvernemental n° 2015-307 du 1^{er} juin 2015,

Vu le décret n° 93-982 du 3 mai 1993, relatif à la relation entre l'administration et ses usagers, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2018-1067 du 25 décembre 2018,

Vu le décret n° 2014-4200 du 30 octobre 2014, fixant l'organisation administrative et financière des offices des œuvres universitaires et les règles de leur fonctionnement,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1148 du 19 août 2016, portant fixation des procédures et des modalités de la consultation obligatoire du conseil de la concurrence sur les projets de textes législatifs et réglementaires,

Vu le décret gouvernemental n° 2017-389 du 9 mars 2017, relatif aux incitations financières au profit des investissements réalisés dans le cadre de la loi de l'investissement,

Vu le décret gouvernemental n° 2018-417 du 11 mai 2018, portant publication de la liste limitative des activités économiques soumises à une autorisation et de la liste des autorisations administratives pour la réalisation d'un projet, fixant et simplifiant les dispositions y afférentes, et notamment son article 4,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 18 janvier 2016, fixant les conditions et les critères d'attribution de l'hébergement universitaire ainsi que les montants de la contribution financière des étudiants,

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du ministre de développement, de l'investissement et de la coopération internationale du 8 novembre 2019, fixant le cahier des charges relatif aux foyers universitaires privés destinés à l'hébergement des étudiants,

Vu l'avis du conseil de la concurrence.

Arrêtent :

Article premier - Le délai de l'application du cahier des charges relatif aux foyers universitaires privés destinés à l'hébergement des étudiants prévu par le deuxième paragraphe de l'article 3 de l'arrêté du 8 novembre 2019 susvisé est prolongé d'une seule année.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 30 octobre 2020.

*La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique*

Olfa Benouda Sioud

*Le ministre de l'économie, des finances et
de l'appui à l'investissement*

Ali Kooli

Vu

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

**MINISTERE DES TRANSPORTS
ET DE LA LOGISTIQUE**

Par décret gouvernemental n° 2020-817 du 26 octobre 2020.

Il est mis fin à la dérogation pour exercer dans le secteur public à Monsieur Mohamed Ali Bentirou à compter du 1^{er} octobre 2020.

Par décret gouvernemental n° 2020-818 du 26 octobre 2020.

Il est mis fin à la nomination de Monsieur Mohamed Ali Bentirou en qualité de chargé de mission au cabinet du ministre des transports et de la logistique à compter du 1^{er} octobre 2020.

Arrêté du Chef du Gouvernement du 26 octobre 2020, portant nomination de membres à la commission de suivi et d'évaluation des missions attribuées à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche.

Le Chef du Gouvernement,

Sur proposition du ministre du commerce et du développement des exportations,

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 2004-1107 du 17 mai 2004, portant création d'une unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche et fixant son organisation et les modalités de son fonctionnement, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date le décret gouvernemental n° 2018-396 du 23 avril 2018.

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 16 novembre 2015 portant nomination des membres à la commission de suivi et d'évaluation des missions attribuées à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche, créée en vertu de l'article 6 du décret n° 2004-1107 du 17 mai 2004.

Arrête :

Article premier - La commission de suivi et d'évaluation des missions attribuées à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche est composée comme suit :

Le ministre du commerce et du développement des exportations ou son représentant	Président
Directeur général de l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche	Membre
Directeur général de la qualité, du commerce intérieur et des petits métiers	Membre
Directeur général de la concurrence et des enquêtes économiques	Membre
Directeur de la planification et de la programmation à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche	Membre
Directeur de la réalisation et du suivi à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche	Membre
Représentant de la Présidence du Gouvernement	Membre
Représentant du ministère de l'intérieur	Membre
Deux représentants du ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement	Membres
Représentant du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime	Membre
Représentant du ministère des affaires locales et de l'environnement	Membre
Représentant du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières	Membre
Représentant du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'infrastructure	Membre
Représentant du ministère des transports et de la logistique	Membre
Représentant du ministère de la santé	Membre
Représentant du ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines	Membre
Représentant du ministère chargé de l'intégration professionnelle	Membre
Représentant de l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche	Membre
Représentant de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat	Membre
Représentant de l'Organisation de défense du consommateur	Membre

Art. 2 - Le président de la commission peut faire appel à toute personne dont l'avis est jugé utile pour assister aux travaux de la commission.

Art. 3 - Est abrogé, l'arrêté du Chef du Gouvernement du 16 novembre 2015, portant nomination de membres à la commission de suivi et d'évaluation des missions attribuées à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche.

Art. 4. - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 octobre 2020.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

**MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES**

Par décret gouvernemental n° 2020-819 du 30 octobre 2020.

Monsieur Mohamed Faicel Smati, directeur général adjoint à la Banque centrale de Tunisie, représentant de la Banque centrale de Tunisie, est nommé membre à la commission de confiscation à compter du 1^{er} novembre 2019.

Par arrêté de la ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 23 septembre 2020.

Monsieur Wahid Sghaier est nommé membre représentant du ministère du tourisme et de l'artisanat au conseil d'administration de l'office national de la propriété foncière en remplacement de Monsieur Romdhani Kais, et ce, à compter du 31 août 2020.

Par arrêté de la ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 23 septembre 2020.

Monsieur Sadok Belahirech est nommé membre représentant du ministère de l'industrie et des petites et moyennes entreprises au conseil d'administration de l'office national de la propriété foncière en remplacement de Monsieur Mohamed Mannai et ce, à compter du 18 août 2020.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Par décret gouvernemental n° 2020-820 du 26 octobre 2020.

Monsieur Moncef Achour, est nommé en qualité de chargé de mission auprès du cabinet du ministre des affaires sociales.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 3 novembre 2020.

Sont nommés membres du conseil consultatif du centre de défense et d'intégration sociale de Sfax pour une durée de 3 ans les personnes ci-après désignées:

- Madame Hédia Rebâai, directrice du centre: présidente,

- Monsieur Ezzeddine Bouguerra, représentant du ministère de l'intérieur,

- Madame Bassma Garbâa, représentante du ministère de la justice,

- Monsieur Chafik Chtourou, représentant du ministère des affaires religieuses,

- Monsieur Ali Farhi, représentant du ministère de la femme, de la famille et des personnes âgées,

- Monsieur Raouf Marzouki, représentant du ministère de la jeunesse, des sports et l'intégration professionnelle,

- Madame Faten El Hafyane, représentante du ministère des affaires culturelles,

- Madame Rym Kbaeili, représentante du ministère de la santé,

- Madame Fatma Hantati, représentante du ministère des affaires sociales,

- Monsieur Abdelouaheb Jerbi, représentant du ministère de l'éducation,

- Madame Yossr Haddad, chef de service de l'encadrement et de l'insertion du centre,

- Madame Manel Mezgheni, chef de service de la prévention du centre,

- Monsieur Hamed Châabouni, représentant de l'Association tunisienne de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et du Sida,

- Madame Fatma Ktate, représentante de l'Union Tunisienne de solidarité sociale,

- Monsieur Amine Barhoumi, représentant de l'Organisation nationale de l'enfance tunisienne (ONET),

- Monsieur Mohamed Yâakoubi, représentant du village d'enfants SOS de Mahrès,

- Madame Raoudha Kamoune Kaâniche, représentante de l'Union Nationale de la Femme Tunisienne.

MINISTERE DE L'EDUCATION

Arrêté du ministre de l'éducation du 30 octobre 2020, fixant la date des deux sessions de l'examen du baccalauréat et celle de l'ouverture et de la clôture de l'inscription des candidats pour l'année 2021.

Le ministre de l'éducation,

Vu la Constitution,

Vu la loi d'orientation n° 2002-80 du 23 juillet 2002, relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2008-9 du 11 février 2008,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du 24 avril 2008, relatif au régime de l'examen du baccalauréat, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date l'arrêté du 12 mai 2020 et notamment son article 2.

Arrête :

Article premier - Le présent arrêté fixe la date des deux sessions de l'examen du baccalauréat et celle de l'ouverture et de la clôture de l'inscription des candidats pour l'année 2021.

Art. 2 - Les épreuves de la session principale se déroulent le mercredi 16 juin 2021 et jours suivants et celles de la session de contrôle le mardi 6 juillet 2021 et jours suivants.

Art. 3 - L'ouverture de l'inscription des candidats à distance via le réseau éducatif est fixée au 1^{er} novembre 2020 et sa clôture au 30 novembre 2020.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, 30 octobre 2020.

Le ministre de l'éducation

Fethi Sellaouti

Vu

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi